

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum** : 14

Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 25

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

03/06/2026

22 présents : MENUEL André, REGALLET Paul, GROS Sébastien, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, BERTEAU Maëva, ARGOUD Yves, PLASSAIS Catherine, CHARANCE Régine, PARCORET Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, BOSSELER Nadia, HENAUX Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, GORJUX Yves, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.

03 pouvoirs : POTELLE Carine à BERTEAU Maëva, CHAPUIS Agnès à JOURDAN Véronique, LE BIHAN Isabelle à REGALLET Paul.

02 absents : LE BIHAN Isabelle, MOREL Alette, DOMINICI Marie-José.

OBJET : BUDGET ANNEXE SAAD : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU COMPTABLE PUBLIC

MONSIEUR LE PRESIDENT,

INFORME le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget annexe SAAD du centre intercommunal d'action sociale Val Guiers.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Considérant que ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 25 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget annexe SAAD de Madame la Trésorière pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

